

# PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de

.....Marsoui.....

### Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Anne Sohier, Adjointe administrative de la susdite municipalité, que le conseil à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Marsoui, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2026, un avis de motion requis par la loi a été donné et le projet de **règlement 2026-001** a été déposé :

Avis de motion fut donné par M Raynold Jauvin et qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le **règlement 2026-001**.

Ce règlement est relatif à la loi modifiant *la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, laquelle a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> avril 2021, les municipalités doivent modifier ou se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

La municipalité de Marsoui doit adopter le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, Chapitre A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles;

La municipalité doit se doter d'un comité de démolition afin de pouvoir rendre des décisions sur les demandes et que le conseil municipal de Marsoui souhaite s'attribuer les fonctions du comité de démolition conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé.

Un projet de règlement a été soumis à chacun des membres du conseil.

Donné à Marsoui, ce 2<sup>e</sup> jour de juin 2026.

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Anne Sohier, résidant à Marsoui, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 15 h 00 et 17 h 00 de l'après-midi, le 2<sup>e</sup> jour de juin 2026.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-six



---

Anne Sohier  
Adjointe administrative